

Séance du conseil municipal du 27 septembre 2016

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. - FAURE E. – LAI A. - BONNETON A. – BOSSY C. - COUDERT C. –FINAND MONDUEL C. - MILAN Y.– PERRIOLAT C. - SOLETY E.

Absents ou excusés: BRUN R. (pouvoir à FAURE E.) - ARNAUD C. (pouvoir à COUDERT C.) – DENAUD K– LETY S. (pouvoir à SOLETY E.)

Secrétaire de séance: BONNETON A.

Approbation des deux derniers comptes rendus : modification à apporter au compte-rendu du 26 juillet 2016 dans la rubrique « augmentation des tarifs communaux - tarifs cantine et garderie : augmentation de 0.5 € » il faut lire 0.05 €.

Requalification des espaces publics et des voies du centre-village : Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Épinouze a fait de la restructuration du centre-village une priorité du mandat. En cohérence avec la mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a déterminé plusieurs secteurs d'urbanisation et de renouvellement urbain, l'équipe municipale souhaite l'émergence d'une vraie centralité, aujourd'hui peu perceptible du fait de la configuration en longueur du village. Situés au carrefour des routes de Saint-Sorlin, Jarcieu, Bougé, Saint-Rambert, traversés par 3 routes départementales (RD53, RD246, RD453) et accessibles via les complexes sportifs et un stationnement facilité, les tènements « Charreton » ont été retenus par la municipalité. L'objectif est d'y implanter des équipements et espaces publics, des commerces et un programme de logements. Cette opération a ensuite été complétée par l'intégration de la traverse du village et la requalification de l'ensemble des espaces publics et des voies du centre-village. C'est aujourd'hui une opération globale qui est présentée, cohérente, traitant l'ensemble des enjeux urbains et paysagers, intégrant une mise en accessibilité et surtout une mise en valeur esthétique des espaces. La superficie totale de la zone étudiée est de 10700 m².

Avant d'approuver l'étude, il convient de rappeler les différentes étapes qui ont jalonné le projet « centre-village ».

1 – 2014 : études et veille foncière sur les tènements « Charreton », dialogue avec les bailleurs

- En premier lieu, dès l'année 2014, la municipalité a travaillé avec EPORA dans le cadre d'une convention d'études et de veille foncière, afin de déterminer le périmètre du projet et les tènements qui pourraient faire l'objet d'une démolition, dans le respect des impératifs financiers de la Commune ;
- Un scénario d'aménagement général a été validé au mois de septembre 2014, par délibération du Conseil municipal. Issu des études d'EPORA et du cabinet APTITUDES AMENAGEMENTS, ce scénario permettait d'engager officiellement la Commune dans le projet et d'initier le dialogue avec des bailleurs ;
- La municipalité a pris contact avec les bailleurs susceptibles d'être intéressés par la reconstruction sur les tènements libérés. 3 bailleurs ont ainsi été rencontrés au mois de décembre 2014 ;

2- 2015 : phase opérationnelle, achat par EPORA et engagement avec DAH

-Une convention opérationnelle avec EPORA a été signée au cours de l'année 2015 afin de formaliser l'engagement de la commune. Le dialogue avec les propriétaires a permis une vacance rapide des logements et un rachat par EPORA, effectif en décembre 2015.

-En parallèle, plusieurs réunions de travail avec Drôme Aménagement Habitat ont permis de définir les contours précis d'un projet de construction de 15 à 18 logements à destination de personnes âgées.

-L'opération proposée intègre également le déplacement de la boulangerie, la création d'une nouvelle place et l'aménagement de cheminements piétons permettant de desservir les différents équipements publics et services du village (écoles, commerces, bibliothèque, Mairie, terrains de sports...)

3- 2016 : accord-cadre avec une équipe pluridisciplinaire (GC Paysages) pour une opération globale et cohérente

En lien avec les partenaires institutionnels, et notamment la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche (CCPDA), la Commune a souhaité donner une cohérence d'ensemble à la rénovation du centre-village, afin de la lier à la traverse du village et la réhabilitation de la mairie, également initiée en 2015. En effet, la mise en accessibilité de la mairie doit être complétée par la mise en accessibilité de son parvis.

Pour ce faire, une convention a été signée avec le CAUE de la Drôme, avec le soutien de la CCPDA, permettant de disposer, dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, d'un cahier des charges précis, d'un appui à l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre et d'une participation au groupe de travail.

Aux termes de plusieurs réunions, un marché a ainsi été lancé par la commune, dans le cadre d'une procédure d'accord-cadre.

Le Cabinet GC PAYSAGES a été désigné comme maître d'œuvre par délibération du Conseil municipal du 6 juin 2016 et la réunion officielle de lancement du projet s'est tenue le 30 juin 2016.

Durant l'été et après plusieurs échanges, le Cabinet GC Paysages a travaillé sur le projet, en lien avec les concessionnaires pour les réseaux et le Département.

Les conclusions de l'étude ont été présentées le 27 septembre. Cette étude préliminaire définit 3 secteurs de travaux : **la mairie** : parvis, rue de la mairie et accès à la bibliothèque ; **la place du village neuf et le parking du nouvel immeuble** ; **les zones périphériques** : abords de l'école, parking arrière mairie et accès aux complexes sportifs.

Le montant global du projet s'établit à 1 673 210 € HT, soit une moyenne de 157 € le m², décomposé ainsi :
mairie + rue de la mairie : 602 056,88 € ; **salle des fêtes + RD** : 587 574,75 € ; **parking opération DAH** : 132 536,25 € ; **parking arrière mairie** : 112 057,58 € ; **abords de l'école** : 125 091,75 € ; **rue du stade** : 114 000 €.

Les chiffrages présentés sont effectués avec les coûts entreprise actuellement en vigueur, traduisant des choix d'aménagement de qualité « standard » (mobilier urbain, revêtement, espaces verts, etc.).

Les coûts annexes (honoraires de maîtrise d'œuvre à hauteur de 12% du coût total des travaux, CSPS infrastructures, géomètre, frais annexes) s'établissent à 200 640 € HT.

Soit un total global de 1 873 750 €. Voté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Conseil départemental : Monsieur le Maire propose de solliciter un financement global auprès du Conseil départemental de la Drôme, qu'il conviendra ensuite de scinder et phaser de manière fonctionnelle, selon le déroulement du projet. Il s'agira notamment de distinguer ce qui relève d'un financement au titre des routes départementales (instruit par la Direction des Déplacements) de ce qui relève de l'aménagement du village en lien avec la traverse, instruit par le service des Relations avec les Collectivités (communément appelé « dotation cantonale »). Voté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès de la Communauté de communes : L'un des cofinanceurs potentiels du projet « centre-village » est la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. À cet effet, Monsieur le Maire propose de solliciter un financement auprès de la Communauté de Communes, dans le cadre de la dotation cantonale, et dans le respect de la délibération communautaire du 15 avril 2015. Le taux de participation pour la Commune d'Epinouze est ainsi fixé à 34,4 %. Voté à l'unanimité.

Participation branchement assainissement de la Sté SAUR pour la construction de M. MORCILLO ; deux branchements d'assainissement des parcelles AD 468 et 469 de M.MORCILLO Emile, route de Bougé, la société Véolia, prestataire agréé par la commune a présenté une facture de 3 061.63 € TTC. Selon la délibération en date du 30 novembre 2010, la commune applique au pétitionnaire une redevance de raccordement égale à 80 % de cette somme, c'est-à-dire 2 449,30 €. La Sté SAUR participe à hauteur de 720 € TTC pour malfaçon sur le 1^{er} branchement. Il reste donc à la charge de M. MORCILLO 1 729,30 €. Voté à l'unanimité.

Tarif inscription hors délais à la cantine : les parents doivent inscrire les enfants à la cantine avant le vendredi 8h30 pour la semaine suivante. Sur l'année 2015/2016, il a été constaté que cette consigne n'a pas toujours été respectée, sachant le temps que perd le personnel communal pour chaque cas, le tarif sera désormais de 7 € pour les oublis d'inscription à compter du 1^{er} octobre. Voté à l'unanimité.

Convention de servitude de passage avec le SDED à la zone artisanale de la Bouillardière : Suite à l'aménagement de la zone artisanale de la Bouillardière, le SDED doit effectuer des travaux de reprise d'éclairage public et du réseau électrique sur les parcelles AO 164-165 et 167 dont la commune est propriétaire. Une convention pour une servitude de passage d'une ligne électrique aérienne et souterraine doit être signée entre le SDED et la commune. Voté à l'unanimité.

Décision modificative n°3 : suite à un règlement de la cantine par un chèque sans provision sur l'année 2015, Madame la trésorière nous demande de régulariser avec le compte charge exceptionnelle qui n'est pas assez approvisionné ; 200 € seront transférés des dépenses imprévues. Voté à l'unanimité.

Décision modificative n°4 : 2 242 € ont été basculé du compte des travaux imprévus au 2316-160 aménagement de la mairie pour régler les achats de fournitures pour les travaux réalisés par le service technique + regard du puit + arrondi du parvis + soutènement de l'ascenseur qui n'étaient pas prévus dans le marché. Voté à l'unanimité.

Divers :

- TAP (Temps d'Activité Périscolaire) : la demande des casiers judiciaires aux bénévoles a été soulevée, les autres communes ne le font pas – démarche délicate.
- Dotation cantonale : possibilité d'avoir la subvention sur deux projets en 2016 par contre en 2017 l'aide sera valable que pour des projets de plus de 80 000 €.
- La bibliothèque fêtera ses 30 ans en 2017. Demande de réalisation d'une fresque sur le mur extérieur de la bibliothèque « l'arbre à livres » ; les élus attendant le projet final pour se positionner.

